

## L'enquête Aide sociale

### Types de données

---

Enquête administrative exhaustive

### Nom de l'enquête

---

L'enquête Aide sociale auprès des conseils départementaux comporte six volets dont trois concernent plus spécifiquement la protection de l'enfance. Il s'agit des volets « Les bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance », « Les dépenses d'aide sociale » et « le personnel de l'action sociale et médico-sociale départementale »<sup>1</sup>.

### Producteur

---

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

### Champ d'enquête

---

France métropolitaine et DROM

### Mode de recueil

---

Chaque année depuis 1984, la DREES recueille, à l'aide de questionnaires transmis aux collectivités locales en charge de l'aide sociale à l'enfance, des informations agrégées sur les bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance. Plus globalement, l'enquête Aide sociale apporte des informations sur les bénéficiaires des aides sociales, les personnels de ces collectivités et les dépenses relevant de l'aide sociale départementale. La collecte des volets de l'enquête concernant les bénéficiaires de l'aide sociale et le personnel de l'action sanitaire et sociale débute fin février de l'année n+1 sur la situation en décembre de l'année n ; la date de retour est fixée au 30 avril de l'année n+1. La collecte du volet d'enquête sur les dépenses de l'année débute au mois de mai de l'année n+1 ; la date de retour des questionnaires est fixée à la mi-juillet de l'année n+1.

### Périodicité

---

Annuelle

---

<sup>1</sup> Les trois autres volets sont « les bénéficiaires d'une aide sociale aux personnes âgées ou handicapées », « l'offre d'accueil du jeune enfant » et « Les mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) ».

## Dernière année concernée

La DREES publie en septembre 2025 des premiers résultats provisoires sur les bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance au 31 décembre 2024. Ces premiers résultats seront complétés par d'autres analyses et publiés fin 2025. Selon les indicateurs, l'année concernée peut donc être 2023 ou 2024.

## Données relatives à la protection des enfants en danger et à l'organisation du dispositif de la protection de l'enfance disponibles

Le volet portant sur les bénéficiaires de l'aide sociale apporte des informations agrégées sur le nombre et le type de mesures en cours (actions éducatives à domicile ou en milieu ouvert, accueil à l'ASE), les caractéristiques des bénéficiaires (sexe et âge) et les modalités d'accueil. Le questionnaire aborde également le sujet des informations préoccupantes.

Le volet portant sur le personnel de l'action sociale et médico-sociale départementale recueille des informations (effectifs, équivalents temps plein, répartition par secteur d'activité) sur le personnel des collectivités enquêtées contribuant à l'action sociale et médico-sociale (personnels médicaux, personnels sociaux et éducatifs, personnels médico-techniques, personnels administratifs).

Le volet sur les dépenses d'aide sociale départementale recense les dépenses totales d'aide sociale et de prévention médico-sociale ainsi que les dépenses brutes spécifiques à l'aide sociale à l'enfance<sup>2</sup>.

Ces informations, mises à jour chaque année et disponibles à l'échelle du département, permettent de suivre les évolutions au cours du temps et d'étudier les variations entre départements.

## Points de vigilance

Les informations relatives aux interventions d'un technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF) et aux mesures d'accompagnement en économie sociale et familiale (AESF) ne sont pas intégrées dans le calcul de la répartition des mesures d'aide sociale à l'enfance. Ces données sont collectées dans le cadre de l'enquête Aide sociale, et des estimations sont disponibles depuis 2021.

Les caractéristiques des enfants et la répartition par mode d'accueil sont uniquement étudiées chez les enfants confiés à l'ASE (représentant 92 % des enfants accueillis), ces informations étant recueillies, mais n'étant pas connues avec précision dans le cas des placements directs par le juge.

Les dépenses brutes départementales présentées n'intègrent pas les dépenses de personnel du département, à l'exception de la rémunération des assistantes familiales. Les dépenses brutes sont les dépenses avant déduction des éventuelles récupérations, des recouvrements auprès d'autres collectivités locales et des remboursements de participations et de prestations.

## Liens Internet

 [Site internet dédié à l'enquête](#)

<sup>2</sup> Mais aussi les dépenses spécifiques aux personnes âgées, aux personnes handicapées, et à l'insertion.

Publication concernée pour les données au 31/12/2023 : Tarayoun T. (2025, juin). [L'aide sociale à l'enfance - Édition 2025. Les dossiers de la DREES](#), (131). DREES.

Lien internet pour les données au 31/12/2024 : [En 2024, le nombre de mesures d'aide sociale à l'enfance augmente de 1,4 % | Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques](#)

 Pour aller plus loin :

[Données nationales et départementales sur les bénéficiaires de l'ASE](#)

[Données nationales et départementales sur les dépenses d'ASE](#)

[Données nationales et départements sur le personnel de l'action social et médico-social départementale](#)

 Pour aller plus loin :

Guibert G., Momić M. (2025, novembre). *Protection de l'enfance et maltraitances. État des lieux 2025* (rapport public). ONPE.